

# Stratégie d'entreprise

## Le modèle SWOT

---

*Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.*

---

### Activités

#### Quiz

- 1. Seul le dirigeant d'entreprise doit réaliser un modèle SWOT.**
  - a. Vrai
  - b. Faux
- 2. La matrice TOWS est le complément au modèle SWOT.**
  - a. Vrai
  - b. Faux
- 3. Le charisme du dirigeant est une menace.**
  - a. Vrai
  - b. Faux
- 4. L'arrivée d'un nouveau concurrent est une faiblesse.**
  - a. Vrai
  - b. Faux
- 5. L'augmentation du coût des matières premières est une menace.**
  - a. Vrai
  - b. Faux

## Exercice

### Consigne

**Glissez, déposez les mots correspondant aux 4 dimensions du modèle SWOT (forces, faiblesses, menaces opportunités) :**

Arrivée de nouveaux concurrents / Dirigeant charismatique / Manque d'expérience / Faillite d'un concurrent principal / Main d'œuvre qualifiée / Guerre Russie Ukraine / Forte notoriété / Processus de production non efficient / Subventions gouvernementales sur les produits de l'entreprise / Augmentation du coût des matières premières / Portefeuille produit diversifié / Produits obsolètes.

Strengths (forces)	Weakness (faiblesses)
Opportunities (opportunités)	Threats (menaces)

## Références

### Comment citer ce cours ?

Stratégie d'entreprise, Denis Chabault, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.